

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

Rédacteurs:

J. C. TACHÉ et H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 5 FEVRIER 1857.

Politique Locale.

LA DERNIERE ET LA PROCHAINE SESSION.

I.

Pour bien apprécier la position respective des partis qui seront mis en regard, à l'ouverture de la session maintenant prochaine, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les événements de la dernière session. Or, comme l'approche du moment de la lutte parlementaire de chaque année est toujours précédée de discussions, plus ou moins importantes, dans les journaux, discussions auxquelles il nous faudra inévitablement prendre part, nous croyons devoir offrir à nos lecteurs quelques études préliminaires.

On peut en deux mots faire l'histoire de la dernière session, en disant qu'elle offrit le spectacle de la lutte d'un ministère sans force contre une opposition impuissante et en même temps de la que c'est à recommencer. L'opposition montra son impuissance, jusque dans la tactique qu'elle adopta, en s'accrochant aux moindres questions, en caressant jusqu'à l'ombre d'une circonstance favorable, en multipliant des attaques mal dictées et presque toujours les mêmes. Le ministère, mal soutenu par sa majorité, montra son manque de force dans l'incertitude de ses allures en chambre et dans la manie de chercher de misérables expédients pour se tirer d'affaire. Au reste, en faisant à chacun sa part, dans ce que les débats de la dernière session ont eu de regrettable, il est évident que le blâme appartient plus à l'opposition qu'au ministère, attendu qu'en thèse générale la défense est en soi plus légitime que l'attaque.

Quand nous disons le ministère, nous entendons parler également des deux ministères qui se sont succédés dans la dernière session; car entre ces deux ministères il n'y a de différence que les hommes, les choses sont les mêmes, et pour nous, dans l'état de notre chose publique, les hommes ne nous sont rien, le fait est tout. On verra de même que nous ne faisons mention que de deux partis, le parti n'est stérile et l'opposition, bien que des éléments divers et nombreux se rencontrent dans les deux camps; c'est-à-dire que nous ne considérons la question que sous le point de vue de la marche constitutionnelle des affaires, et des lieux qu'on peut tirer des faits tels qu'accomplis.

Du grand nombre de questions posées sous forme de motions mises devant le fauteuil, pendant la dernière session, nous ne choisissons que les principales, celles qui ont servi comme de canevas à toutes les autres, en les désignant sous le nom du moteur et en suivant l'ordre

chronologique du Journal de la Chambre d'Assemblée.

La première proposition qui laissa voir dans la Chambre d'Assemblée cette espèce d'incertitude, cet esprit de vertige qui ont surtout caractérisé l'orageuse session de 1856, fut la proposition H'y et Cameron, dont le but ostensible était de faire mettre devant la Chambre, l'allocution d'un juge aux jurés dans un procès pour meurtre suivis d'acquiescement. Dans la discussion, et les conversations de couloir et de chambres de comités qui eurent lieu lors des débats de la proposition, il apparut de suite qu'un très grand nombre de députés, appartenant dans cette question une passion aveugle, résultat d'un parti pris d'exploiter les préjugés d'une notable portion du public; que d'autres envisageaient la question avec une indifférence inexplicable, que d'autres, enfin, voulaient en cela se donner des airs d'esprit fort, de libéral avancé: en un mot, que la décision était incertaine. Cette proposition était pourtant, dans l'espèce et dans la forme, une infraction des lois de la raison commune, elle était un attentat contre la majesté du juge et une tentative inlicite de trahir la conscience du juré au tribunal des passions politiques. Il était, à tout événement, du devoir impérieux du ministère de résister. Le ministère résista et fut battu par une majorité de quatre!

Cette page est une page noire dans l'histoire du Canada Uni: hâtons-nous de proclamer que le Bas-Canada et les canadiens-français, sans exception de parti, votèrent, presque comme un seul homme, contre la proposition Cameron, et ici c'est surtout aux membres de l'opposition du Bas-Canada qu'il faut donner un tribut d'éloges d'avoir en la fermeté de conscience de mettre de côté leur désir de renverser une administration passagère, pour s'attacher à des principes qui sont invariables de leur nature.

La circonstance était de celles dans lesquelles la conscience publique fut violée, le sentiment du droit sacrifié à des préjugés ou aux passions, ceux qui tiennent les rênes du gouvernement sont justifiables de prendre tous les moyens que l'élasticité de la constitution leur donne, pour conjurer les effets qui doivent nécessairement résulter d'un pareil état de chose. Les ministres déclarèrent qu'ils aviseraient le chef de l'exécutif de ne pas obéir à l'ordre de la chambre, disposés qu'ils étaient à abandonner leurs fonctions en cas d'insistance; cet acte de strict devoir reçut de la chambre une sanction solennelle dans le rejet d'une proposition de non-confiance fondée sur l'avis donné au gouverneur général dans le cas actuel; la division fut de 61 contre 45. C'était avoir réparé le mal autant qu'il était possible; mais il est facile de comprendre que la confiance mutuelle, que le principe d'affinité dans les éléments qui compo-

saient la majorité parlementaire étaient affaiblis. Le ministère dut comprendre que n'ayant pu contrôler son parti dans une affaire aussi importante, où tout le droit et le droit évident était de son côté, il y avait dans la situation quelque chose de trop tendu. D'un autre côté l'opposition, divisée sur la question même, la proposition-Cameron, avait réunis tous ses éléments sur la question de non-confiance, et avait essayé un échec décisif.

Dans cette conjoncture le ministère devait assembler son parti, discuter les questions à venir, convenir de la marche à suivre et y tenir sans en dévier ou résigner. L'opposition, dans l'intérêt de sa propre dignité, aurait dû abandonner toute taquinerie. Ni le ministère, ni l'opposition ne firent ce qu'ils auraient dû faire; mais l'un continua à marcher ainsi dans une inquiétude perpétuelle, et l'autre à renoueler tous les jours de mesquines attaques. Or, il n'y a rien comme et pour démoraliser une assemblée représentative; les esprits droits et éclairés se dégoûtent, ceux qui sont peu capables ne savent de quel côté tourner la tête, et le règne de l'intrigue commence. Aussi il est vrai de dire, que si la dernière session a été orageuse pour l'assemblée, elle a été très fatigante pour le public qui en était le spectateur et payait les dépenses.

J. C. TACHÉ.

(A continuer.)

Le territoire de la Baie d'Hudson.

Le numéro de la Patrie de Montréal, du 30 janvier, contient un article fort bien écrit, sur la question agitée depuis peu, de la propriété du territoire de la Baie d'Hudson. Nous adoptons les conclusions de la Patrie, en autant que déduites, par ce journal, dans les termes suivants:

"Qu'on y stipule, dans la nouvelle charte de la compagnie de la Baie d'Hudson, par exemple, que l'expiration des 25 années, la Compagnie sera tenue de remettre ses privilèges au Canada, à condition toutefois d'être indemnisée pour ses propriétés et les améliorations qu'elle aura apportées au territoire. Cette époque arrivée, elle contracterait probablement un nouvel engagement et ainsi de suite, jusqu'à ce que la Province devienne capable d'exploiter par elle-même les contrées sauvages et pour ainsi dire inconnues de la Baie d'Hudson."

Mais d'un autre côté, nous différons complètement d'opinion avec l'auteur de cet article, sur la valeur intrinsèque et relative du vaste territoire en question. Ce territoire en soi, vaut ce que valent la Norvège et la Suède: une grande partie du sol est susceptible de culture au même degré que celui des royaumes qu'on vient de nommer, une conformation géologique identique avec celle de quelques basins canadiens inbriqués des dépôts riches en minéraux de plusieurs sortes: à l'heure qu'il est, l'exploitation des fourrures et de la pêche est une industrie qui n'est pas sans importance; la pêche pourtant est à peine exploitée; c'est au point que la Compagnie de la Baie d'Hud-

son n'a songé à la pêche du marsouin que depuis quelques années, et que ses essais, en ce genre, ont été réduits presque à rien par la mort soudaine de M. Bélanger, de la Rivière-Ouelle, qui avait été chargé des études et expériences préliminaires.

Voici pour la valeur vénale; mais ce territoire a de plus une importance politique. Tôt ou tard, plutôt tard que trop tôt, nous l'espérons, le Canada verra changer sa condition politique; il importe donc d'annexer au préalable, d'une façon ou d'une autre, le territoire actuel de la Baie d'Hudson à notre pays. Il n'y a pas besoin de rentrer dans un long développement de cette proposition. La question avait été parfaitement comprise de nos pères, et ils ont disputé aux vaisseaux et aux armées de l'Angleterre, à l'instar de l'Acadie et de Terre-Neuve, le territoire de la Baie d'Hudson; les expéditions de l'Herbiville à la Baie d'Hudson sont même les faits les plus remarquables de notre histoire militaire.

J. C. T.

M. Chiniquy.

Ce n'est pas sans peine que nous dérivons aujourd'hui le nom de M. Chiniquy, car à la suite de ce nom nous n'avons plus à lire des louanges; nous n'y voyons que les mots de schisme et de schisme.

Notre inclination serait bien de garder le silence, mais le mal est devenu tellement notoire, M. Chiniquy lui-même en a trop appelé à l'opinion publique, pour que nous laissions ignorer à nos lecteurs ce que Mgr. l'Evêque de Chicago, Mgr. l'Administrateur de l'archidiocèse de Québec et Mgr. l'Administrateur du diocèse de St. Hyacinthe ont cru devoir dire au sujet de l'insubordination de M. Chiniquy.

Nous espérons pouvoir détruire par là les doutes que M. Chiniquy et les fauteurs de son schisme pourraient avoir jetés dans quelques esprits par la manière insidieuse avec laquelle la question a été présentée par eux.

Il suffira en effet pour tout homme de bonne foi de rechercher la cause pour laquelle M. Chiniquy a d'abord été interdit, et il se convaincra par les lettres que nous publions que la censure a été portée, non parce que M. Chiniquy refusait de livrer le terrain de l'église de Kankakee, puisque le procureur même de Mgr. O'Regan le possédait déjà, mais parce que M. Chiniquy voulait se maintenir dans la cure de Kankakee, malgré son évêque qui l'avait déplacé pour des raisons d'urgence nécessaire qu'il lui fit connaître en lui faisant la lecture de ses lettres pastorales.

Personne ne pourra prétendre que cet exposé soit erroné, puisque non seulement la lettre de Mgr. de Chicago, publiée dans presque tous les journaux, en fait foi, mais que M. Chiniquy lui-même, qui en a bien compris la portée, n'a pu dans sa longue réponse en contredire un seul aveu.

Dans cette réponse, on trouve bien de la déclamation, de l'insulte, des outrages, l'emploi inconvenant des textes de l'Écriture Sainte; mais on n'y trouve rien qui détruise les faits mentionnés dans la lettre de l'évêque de Chicago.

Nous regrettons que ces documents n'aient pas été connus plus généralement; ils auraient très probablement prévenu les démarches regrettables de certaines personnes bien inten-

tionnées sans doute, mais qui, ne connaissant pas une partie des faits, et tout en voulant se montrer les amis de M. Chiniquy, lui ont malheureusement donné occasion de jeter le masque en face de son pays.

HECTOR L. LANGEVIN.

No. 1.

LETRE DE L'ÉVÊQUE DE CYDONIA, COADJUTEUR DE MONTRÉAL.

Evêché de Montréal, 4 oct. 1856.

Réponse à certains habitants de la paroisse de Ste. Anne, dans le comté de Kankakee, priant Mgr. Bourget d'éclaircir leurs consciences dans les circonstances où ils se trouvent.

Messieurs, comme Mgr. Bourget est absent de Montréal, j'ai répondu en sa place à votre lettre du 29 septembre dernier.

Vous dites que Mgr. l'évêque de Chicago a excommunié M. l'abbé Chiniquy, (qui continue néanmoins à vous dire la messe tous les dimanches), bien que le Grand-Vicé de Monseigneur vous ait le publiquement les ordres de Sa Grandeur et vous me demandez si vous pouvez recevoir les sacrements à l'officie célébré par lui.

A cette consultation de votre part, je réponds sans aucune hésitation, que vous devez sous peine d'encourir les plus graves châtimants que l'Église puisse imposer, vous conformer aux ordres de Monseigneur l'évêque de Chicago, tels qu'à vous communiqué par son Grand-Vicé.

Si M. l'abbé Chiniquy trouve qu'il est interdit ou excommunié injustement, il peut en appeler au supérieur de son évêque.

Mais en attendant, il doit se soumettre à l'interdit ou à l'excommunication portée contre lui si vraiment telles censures ont été fulminées contre lui.

Je suis votre très humble et très obéissant serviteur, J. S. EVEQUE DE CYDONIA, Coadjuteur de Montréal.

A MM. ALEXIS BELANGER, FIS, BESSE et autres signataires de la consultation sus-mentionnée.

No. 2.

Archevêché de Québec, 31 oct. 1856.

MESSIEURS,

Monseigneur l'Archevêque a reçu votre lettre du 29 courant, renfermant les questions que vous avez cru devoir lui adresser au sujet des malheureuses difficultés créées dans la colonie de Ste. Anne de Kankakee, par la révolte du Révérend M. Chiniquy contre l'autorité de son évêque. Je suis chargé par ce prélat ainsi que par son coadjuteur Monseigneur l'évêque de Floa, administrateur de l'archidiocèse de répondre comme suit à vos questions:

1. Comme M. Chiniquy après avoir été interdit par Monseigneur l'évêque de Chicago au lieu d'en appeler contre cette sentence, s'il se croyait lésé, d'abord à l'Archevêque son Métropolitain, et en dernier ressort au Souverain Pontife a osé néanmoins continuer l'exercice des fonctions du ministère sacerdotal, il s'en suit:

2. Qu'il a très justement mérité l'excommunication majeure que son évêque a prononcée publiquement contre lui.

3. Qu'étant ainsi excommunié, dénoncé, il est par là même et de fait, très certainement privé de toute juridiction, de tout pouvoir d'administrer les sacrements et de faire aucune fonction ecclésiastique et, de plus, de tout droit de communiquer avec les fidèles.

4. Que très certainement, il ne peut, sans sacrilège, ni célébrer la sainte messe, ni administrer les sacrements, hors le cas d'une extrême nécessité.

5. Que très certainement il n'a plus le pouvoir de confesser, ni de donner l'absolution et que toute les absolutions qu'il a données depuis l'interdit sont nulles.

à l'état sauvage. Les premiers soins, je dirai le principal objet de tous nos établissements furent donc d'arracher à l'état sauvage ces peuplades nombreuses qui cantonnaient sur nos rives. Nos plus anciennes traditions historiques, comme les documents officiels des rois de France qui s'intéressèrent à la colonie, en attestent encore la vérité. L'immigration lente et peu considérable qui s'y dirigea durant la dernière moitié du 16e siècle, ne dut rien faire pour changer la face de la nature. Tout au contraire, la nature sauvage domine encore, elle conquit à elle-même ces présens pionniers de la civilisation—elle les absorba—et la grande majorité des premiers européens qui remontèrent le cours de notre fleuve, disparurent dans les bois, s'engloutirent dans la nature sauvage pour ne reparaitre que plus tard sous les murs que bâtit Champlain. Ainsi l'homme et la société était à créer, et nos annales les plus anciennes nous montrent le missionnaire et l'instituteur présidant au grand œuvre.

Les premiers Français, dit Raynal, étaient venus se jeter plutôt que s'établir en Canada; la plus part s'étaient contentés de courir les bois; les plus raisonnables avaient essayé quelque culture, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé, était aussi légèrement abandonné que défriché."

Ces quelques mots de Raynal donnent une idée assez correcte du caractère de la première immigration qui descendit sur nos rivages. Ce fut l'esprit d'aventures qui poussa Jacques Cartier et ses compagnons dans notre Fleuve; et ceux qui l'accompagnèrent dans ses courses, suivirent ses traces ou continuèrent ses voyages n'étaient mûs que par les mêmes sentimens.

D. P. MYRAND.

(A continuer.)

FEUILLETON.

Nous publions avec considération de plaisir les recherches suivantes sur l'histoire de l'instruction publique dans le Bas-Canada et dans la rive française de ce pays. M. Myrand intitulé son beau travail: Etude sur l'histoire de l'instruction publique chez les Canadiens-Français. Ce document comptera parmi ceux qui plus tard devront servir à constituer définitivement notre histoire, on ne saurait trop faire l'éloge de ce qu'il est et de sa portée et de sa portée. Nous nous sommes assurés de la collaboration d'hommes dont les noms sont identifiés avec les études historiques en Canada, et nous annonçons de plus au public lecteur et conservateur (de documents s'entend) que nous ferons un tirage à part, sous format grand in-8vo, à deux colonnes, des articles, qui comme celui de M. Myrand offriront un caractère historique.

J. C. T.

Instruction Publique

CHEZ LES CANADIENS-FRANÇAIS.

I.

Dans le dernier rapport annuel du Surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada, l'on trouve des données et des statistiques bien encourageantes sur l'état de l'instruction publique dans le pays. On y voit que dans l'année 1855, il y avait dans le Bas-Canada 2,888 maisons d'éducation fréquentées par

132,760 élèves; que sur ce nombre de maisons d'éducation, 2,736 étaient des écoles primaires, 110 des écoles secondaires comprenant les collèges, académies et couvents, et 9 écoles supérieures comprenant deux universités et sept écoles spéciales; qu'en prenant le nombre des élèves qui fréquentent annuellement nos collèges et nos académies, nous avons 15,215 jeunes gens qui reçoivent une instruction très étendue et que sur ce chiffre plus de 3,500 reçoivent une instruction classique et complète, dans nos collèges des villes et des campagnes;—que 12,788 jeunes filles reçoivent une éducation supérieure dans nos couvents et communautés—et qu'ajoutant à ces chiffres la moitié seulement des élèves qui fréquentent les écoles primaires, nous avons, pour la génération qui se forme, 75,782 jeunes gens qui reçoivent une instruction qui, comme instruction élémentaire, ne le cède à celle d'aucun autre pays, et qui, comme instruction classique, est de beaucoup supérieure et plus généralement répartie que dans le Haut-Canada et les Etats-Unis en général.

Cette assertion qui peut paraître hardie n'est cependant pas hasardeuse; elle s'appuie sur ces programmes d'examen publics, variés et difficiles, qui se font tous les ans dans les quatorze collèges qui se sont élevés dans diverses parties du pays français. Elle s'appuie sur tous les rapports de nos surintendants d'éducation, particulièrement sur le Rapport de l'Honorable M. Chauveau qui a su y déployer avec zèle et vérité toute l'étendue et toute la variété des branches de l'enseignement que l'on y donne.

Cet état de choses est satisfaisant aux yeux de l'ami de l'éducation;—il est glorieux si on le compare à l'état de choses qui règne dans un grand nombre de vieux pays, en Angleterre, par exemple, où l'on ne compte qu'un élève pour chaque onze habitants, en France

où l'on n'en compte aussi qu'un seul élève sur onze et demi—tandis que dans le Bas-Canada, si l'on adopte le chiffre du recensement de 1852, nous avons un élève sur chaque sept habitants.

Je vois dans un ouvrage qu'un M. Mann, écrivain anglais, vient de publier sur ce sujet, et qu'il a compilé sur le recensement de 1851, qu'il règne, chez une partie du peuple anglais, une ignorance que l'on ne s'attend réellement pas à rencontrer dans une nation considérée comme l'une des premières nations du monde. La population des Trois-Royaumes est de près de dix-huit millions d'âmes; sur ce nombre cinq millions doivent être des enfants d'âge à fréquenter les écoles, c'est-à-dire âgés de 5 à 16 ans; et cependant le nombre de ceux qui assistent tous les jours aux écoles n'est que d'environ deux millions. Le jour du recensement général, il n'était que de 1,751,812. Restent donc chaque année près de trois millions d'enfants qui vivent et grandissent dans la plus grande ignorance.

Ces faits répètent d'une manière irrécusable aux accusations injustes et injurieuses que nos ennemis politiques et religieux ne cessent de proférer contre la population canadienne française, en la qualifiant de race ignorante—race indifférente aux besoins de l'éducation, en représentant nos classes instruites comme opposées à l'instruction.

Sans doute qu'avant d'être ce qu'elle est aujourd'hui, l'instruction dans le pays a en ses mauvais jours; elle a languie longtemps par suite de l'état sauvage dans lequel est restée si longtemps la Nouvelle France. Elle a eu à lutter contre les obstacles que suscitaient un climat rigoureux, une saison de travaux brève, hâtive, des établissements isolés et disséminés, des voies de communication imparfaites et dangereuses et par dessus tout un état de guerre continuel avec les colonies anglaises et les tri-

bus indigènes. Plus tard sous le gouvernement anglais, elle a eu à subir l'isolement dans lequel la laissèrent les classes instruites de la colonie en émigrant après la cession, les froideurs d'un parti victorieux, les persécutions sourdes et menaçantes d'un système religieux ennemi, les dédains d'une population qui s'arrogeait tous les genres de supériorité, et enfin la vengeance cruelle et mesquine d'une faction puissante qui ne pouvant rien faire de bien, ferma d'un seul coup plus de seize cents écoles.

Une étude de quelques semaines sur le sujet, et des renseignements puisés aux sources les plus sûres m'ont mis en état d'offrir quelques pages sur l'état passé et présent de l'instruction dans le pays, sur nos établissements d'éducation et nos institutions littéraires et scientifiques, sur leur histoire et leur avenir et sur l'influence qu'elles ont exercé et exerceront sur la nationalité française en Canada.

II.

En parcourant l'histoire de l'instruction dans le pays, en en suivant les progrès et les développements, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'en tout temps, depuis le jour où la première lettre de l'alphabet a été enseigné dans le pays, jusqu'à l'époque actuelle, l'éducation a été encouragée, protégée, propagée par les classes instruites de la colonie et particulièrement par notre clergé. Je dis particulièrement par notre clergé, car pour l'homme qui veut faire l'histoire de l'éducation dans le Bas Canada, il est aussi impossible de passer sous silence le rôle qu'a joué le clergé catholique dans cette question qu'il le serait de taire le nom de Christophe Colomb dans une histoire du Nouveau-Monde; qu'il le serait de ne point parler de Champlain quand on parle de Québec.

Tout était à créer en Canada pour eux qui y abondaient les premiers. L'homme et la nature qui apparemment d'abord aux yeux étonnés des Européens, était l'homme et la nature

50. Que toutes les confessions qui lui ont été faites depuis, sont nulles et doivent être recommencées.

60. Que M. Chiniquy n'est plus pasteur, qu'il a cessé de l'être, du moment où l'excommunication majeure a été fulminée contre lui, et que, par conséquent, il a perdu dès lors tous les droits et privilèges que comporte cette qualité.

70. Que tous les fidèles sont obligés en conscience de ne plus communiquer avec lui, dans les choses spirituelles, qu'ils ne peuvent sans pécher grièvement, ni assister à la messe par lui célébrée, ni se confesser à lui, ni contracter mariage en sa présence, ni faire baptiser leurs enfants et donner la sépulture à leurs morts par lui, ni encore moins recevoir la communion de ses mains sacrilèges.

80. Que prendre part pour lui, et entreprendre de le soutenir, c'est prendre part à tous ses sacrilèges, se séparer de l'église et se révolter contre elle avec lui.

90. Qu'il est vrai que Monseigneur l'évêque de Tion, desirant secourir ses compatriotes établis dans la Mission de Ste. Anne de Kankakee, a envoyé, au commencement du printemps, à M. Chiniquy, par l'occasion d'une demoiselle Desormiers, quelques ornements pour la chapelle de la Mission, mais qu'il avait lieu de croire que ce monsieur jouissait alors de la confiance de son évêque; qu'au reste ce don n'était pas fait à M. Chiniquy lui-même mais bien à la chapelle de la Mission.

Enfin Monseigneur l'Archevêque et Monseigneur l'évêque de Tion ne charge d'ajouter, qu'ils ne peuvent que déplorer amèrement le scandale énorme que cause à la religion M. Chiniquy par sa révolte contre son évêque, et par l'écurement de plusieurs qui s'attachent à lui et le soutiennent dans sa mauvaise voie. Ils conjurent en même temps tous les vrais catholiques de l'endroit de travailler avec charité à éclairer leurs frères égarés et à les ramener au devoir, à la soumission à leur digne évêque.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble serviteur, EDMOND LANGLOIS, P. Secrétaire de l'Archevêché.

A MM. J. P. L. LORTINVILLE, CHERIE DELANSAIS, ANTOINE LORTINVILLE et autres de Ste. Anne de Kankakee, Illinois.

No. 8. Evêché de St. Hyacinthe, 26 novembre 1856.

M. l'Éditeur, J'ai la confiance que vous accorderiez bien volontiers l'insertion à l'importante lettre que vient de m'adresser Mgr. l'évêque de Chicago et dont je m'empresse de vous transmettre la traduction fidèle.

Comme vous l'observez, il y a quelques jours, le violent débat que M. l'abbé Chiniquy a suscité contre son évêque est une vraie fièvre en ce qui concerne les intérêts de la religion. Helas! on lui a joint un anneau de plus à la longue et triste chaîne des crimes humains! Mais il est nécessaire qu'il y ait des scandales, a dit le divin Fondateur de l'Église. Celui qui retentit si bien aujourd'hui, aura le sort de tant d'autres, et l'œuvre du salut des hommes se poursuivra, bien qu'au milieu des entraves et des angoisses.

Je suis avec estime, M. l'Éditeur, Votre très humble et obéissant serviteur, Jos. Ev. de CYDONIA, Administr. du D. de St. H.

Chicago, Illinois, États-Unis, 29 novembre 1856.

Mon cher Seigneur et Evêque, On a eu la bonté de m'envoyer un numéro du Globe de Toronto du 19 courant, dont je transcris le passage suivant:

"L'Archevêque est en possession de correspondances sur ce sujet, venant du théâtre même d'action. L'Éditeur affirme que la raison qui a conduit à excommunier le Révérend Monsieur, c'est que les paroissiens de M. Chiniquy ont construit une église, un presbytère et une maison d'école dont ils désiraient retenir la propriété, en en laissant la jouissance à leur pasteur, comme cela se pratique aux États-Unis et ailleurs, où l'on sait respecter le droit sacré de propriété bien et dûment acquis. Beaucoup de personnes sont flattées de voir que M. Chiniquy, qui a fait tant de bien en Canada dans la cause de la tempérance, a eu assez de fermeté pour résister aux tentatives de l'évêque Irlandais de Chicago, tendant à dépouiller les Canadiens de Kankakee de leur propriété."

Cet exposé est tout à fait faux. La question de propriété d'église n'a eu aucune part quelconque au déplacement de M. Chiniquy de Ste. Anne, non plus qu'à sa désobéissance, à son schisme et à sa subéquente excommunication.

FEUILLETON Du Commerce et de l'Industrie.

Le Commerce

CONSIDÉRÉ COMME ÉLÉMENT SOCIAL.

Parmi les lois qui régissent l'univers, il en est une que l'on remarque au premier coup d'œil: c'est l'ordre, la beauté et la vie résultant de l'harmonie des créatures. Aucune individualité ne possède en soi le principe et le but de son existence, et nul être ici-bas ne peut dire: je me suis suffisant à moi-même. C'est le rêve de l'orgueil, ayant pour résultat l'impuissance. Dieu, en créant l'homme, l'a fait pour vivre en société; et sa vie entière, considérée dans l'individu ou dans l'espèce, vient à l'appui de la révélation. Le genre humain tout entier ressent les bienfaits de cette loi universelle: l'homme a besoin de l'homme, son frère; chaque nation reçoit des autres nations, ses sœurs, et leur communique à son tour les produits de son activité et de son intelligence. Nul peuple ne peut s'isoler, sans descendre dans l'échelle sociale: l'isolement, c'est la mort.

Par cet isolement, le Chinois, parvenu à une civilisation raffinée, fait halte et s'y pétrifie: il possède la peinture et il ignore la perspective; il invente la poudre à canon et il ne sait pas se défendre; il connaît la boussole, bien avant les Européens, et ses jonques ne peuvent tenir la mer. Tout chez lui, même sa langue, tout est stéréotypé.

Conséquence nécessaire: il a voulu n'exister que par lui-même et pour lui-même. L'homme, dans la société, ne peut se trouver avec son semblable sans agir immédiatement sur lui, et en même temps sans être modifié lui-même; deux nations en rapport continuel déteignent l'une sur l'autre. Les morts même agissent

Je ne sache pas qu'en aucune circonstance antérieure, aucun trouble ait eu lieu dans cette mission à l'occasion de la propriété d'église; mais il n'y en a pas eu assurément à ce propos depuis mon arrivée dans le diocèse de Chicago. Et il ne pouvait en exister, puisque l'église, la maison d'école et le presbytère (du moins celui où résidait le pasteur lorsque je visitai Ste. Anne) ainsi que le terrain sur lequel ces édifices sont construits, appartiennent à l'évêque de Chicago pour l'usage et les intérêts de la Congrégation.

Lors de l'établissement de la mission, cette propriété fut transmise par titre légal à mon prédécesseur comme évêque de Chicago, et à ses successeurs en office. Ce titre, je le trouvai à Chicago, et il est encore en ma possession, et ainsi tout sujet de contestation fut écarté dès le principe.

Dans tous mes rapports avec M. Chiniquy, il n'a jamais été question de propriété d'église, si ce n'est dans les deux circonstances que je vais mentionner.

Une fois, il parla de bâtir un nouveau presbytère. Je recommandai alors que la maison fut construite sur la propriété paroissiale ou que l'usage en fut assuré à la mission par un titre légal. M. Chiniquy, avec sa conscience accoutumée, ne fit ni l'un ni l'autre, et le débat en demeura là. Une autre fois, il dissuadait une personne de Montano de transmettre à l'évêque du diocèse, le titre d'un petit terrain sur lequel on proposait d'élever une église, et par suite, les gens de Montano n'ont pas encore eu d'église.

Je jugeai nécessaire dans le temps de lui faire remarquer l'inconvenance de sa conduite; mais il y a maintenant au moins quinze mois que la dernière affaire eut lieu, et la première s'était passée quelques mois avant celle-ci.

Mais, comme je l'ai déjà dit, ces circonstances n'ont eu aucune connexion quelconque avec son déplacement de Ste. Anne. J'en suis venu à cette dernière mesure pour des raisons d'urgence nécessaire que je lui fis connaître dans le temps et qu'il est bien libre de rendre publiques.

Sa désobéissance obstinée, et son langage et sa conduite pleins d'une excessive violence, m'obligèrent de le suspendre; son schisme subéquente a amené son excommunication.

J'ai considéré qu'il était à propos de faire connaître à Votre Grandeur ces quelques faits. Si vous jugez que, dans les intérêts de la vérité et de la religion, il soit expédient de rendre cette note publique, vous m'obligerez beaucoup en le faisant.

Je n'ai pas contredit les extravagantes lettres de M. Chiniquy, non plus que les avances du même genre de ses amis, par rapport à la difficulté en question. Je sentais que tous ces documents renfermaient en eux-mêmes leur propre réfutation. Ces écrits se donnent l'air d'être une réplique à une lettre que j'aurais écrite dans la Tribune de Chicago; cependant je n'ai jamais écrit ni publié cette prétendue lettre, et personne ne l'a écrite ni publiée pour moi, hormis l'astucieux M. Chiniquy.

En conclusion permettez-moi de vous exprimer mon respect et ma reconnaissance pour votre bonté et charitable attention à la Congrégation de Ste. Anne, que je trouve sur le même papier-nouvelle.

J'ai l'honneur d'être, Mon cher Evêque, Votre respectueux frère en J. C., ANTOINE, Evêque de Chicago, et administr. de Quincy.

A Sa Grandeur Mgr. Jos. Evêque de Cydonia et Conducteur de Montréal.

PROGRES MATÉRIELS. (Deuxième article.)

La Tribune de New-York, dans son second article, au sujet des progrès de la France de l'Angleterre et des États-Unis, dit que, si la valeur de la propriété a augmenté en France beaucoup plus rapidement que dans les deux autres pays, le résultat, en ce qui touche la condition du peuple, existe dans la proportion de cet accroissement de richesse avec l'accroissement de la population portée de 30,000,000 à 37,000,000.

En effet, en 1821, si l'on eût partagé la valeur de la propriété, chaque individu aurait eu \$350; aujourd'hui, le même partage donnerait \$900 à chaque personne.

Passant ensuite aux États-Unis, le même journal remarque que "la valeur réalisable des terres des États-Unis en 1850 était de \$3,271,000,000, ou un cinquième de celle de la propriété foncière en France constatée l'année suivante."

Si à cette somme on ajoute la valeur des maisons, routes, canaux, actions industrielles et propriétés de toutes sortes, mobilières et immobilières, le total sera de \$7,060,562,966, ce qui, continue la Tribune, constitue une valeur de plus d'un huitième inférieur à la va-

sur les vivants. Cette influence qu'a l'homme sur son semblable; cette influence que subissent les nations entre elles; cette influence, cause qu'une idée peut germer dans un siècle et s'épanouir dans un autre siècle, qu'une action peut avoir des conséquences lointaines et imprévues; cette influence, comme l'homme, est intellectuelle et matérielle.

Elle est intellectuelle, et la littérature, dans la plus large acception de ce mot, en est l'expression: elle est matérielle, et le commerce est son agent le plus effectif. La littérature, c'est la synthèse: le philosophe enfante l'idée, et l'idée descend graduellement chez le peuple pour y recevoir l'application de ses conséquences. Le commerce, c'est l'analyse: le marchand étudie les besoins du peuple, part des denrées qu'ils lui fournissent, et remonte aux principes.

Le feu des tropiques, la glace des pôles et les climats intermédiaires ont chacun des productions qui leur sont propres. Un des premiers besoins d'un peuple, c'est de se procurer les choses utiles et nécessaires que son sol lui refuse et qu'il trouve chez ses voisins. C'est un désir d'autant plus vif que chaque contrée est susceptible de produire plus de certaines denrées qu'il ne lui en faut pour sa consommation intérieure, et peut échanger ce surplus contre celui des autres nations. Le commerce vient à son secours. Le commerce, considéré sous le point de vue social, signifie échange de produits. Par rapport à l'individu, il prend un autre nom: en anglais, il se nomme business, du verbe allemand *besinnen*, réfléchir, être circospect; en français, il se dit négoce, du mot latin *negotium*, c'est-à-dire, la négation du repos, l'activité.

Le commerce demande toute l'activité et la prudence de l'homme: il met en jeu tous les ressorts de son énergie. Le commerce, exigeant l'emploi de presque toutes les facultés

leur additionnelle acquise aux biens-fonds seulement, en France, dans le court espace de 30, ans."

Or, dans cette somme de \$7,000,000,000 est inclus le montant qui représente la valeur des esclaves, c'est-à-dire plus de \$1,000,000,000, qui, déduit des sept milliards, laisse une balance de \$6,000,000,000 "comme valeur des terres, constructions, routes, machines de toutes sortes, actions industrielles, bestiaux et propriétés possédées par le peuple des États-Unis, pouvant être employées à son entretien et à l'augmentation de sa puissance productive."

Si donc ce montant était divisé entre toute la population, le résultat serait de \$300 par tête, ce qui est à peine l'équivalent de l'augmentation de la propriété du peuple français en 30 ans."

La Tribune met ses lecteurs en garde contre le doute en cette matière, en leur disant que ces chiffres sont officiels, et que ces résultats ont été obtenus "avant que l'or de la Californie n'eût commencé à affecter en quoi que ce soit les prix de la propriété."

Il trouve cela encore d'autant plus remarquable que la France a été soumise durant ce temps aux impôts les plus oppressifs, se montant à un ou deux milliards. La conscription est venue en outre chaque année requérir pour six ans les services de 40,000 à 80,000 jeunes gens; et la France a subi non-seulement une guerre coûteuse en Algérie, mais encore deux révolutions.

Durant cette période, les États-Unis ont eu une paix profonde, une armée très peu nombreuse, et des impôts très légers.

Quelle est donc la raison de cette différence si favorable à la France? se demande le journal américain. "C'est, dit-il, que le système français tend à établir un marché intérieur sur son propre territoire, pour tous ses produits, et par son aide, le fermier devient d'année en année plus indépendant des charges de transport. Ce système tend à faciliter les échanges du fermier, et le met à même d'obtenir successivement de plus hauts prix pour ses produits. Il met aussi le fermier à même de rendre à la terre les éléments d'où sortent ses récoltes; il a pour but la division de la terre et l'élevation des agriculteurs, et il vise à la mise en œuvre de tous les produits de la terre et au maintien du commerce le plus étendu, soit avec le monde du dehors soit entre ses citoyens du dedans."

Le système américain au contraire parpille les hommes sur des millions d'aeres, et augmente ainsi les frais de transport; il tend à entraver les échanges du fermier, et c'est pour cela que, pendant les 30 années écoulées plus haut, les fermiers et planteurs ont été obligés de fournir une quantité toujours croissante de grain, de farine, de tabac et de coton, par la même somme d'argent. Le système américain tend aussi à la destruction des éléments d'où sortent ses récoltes; il a pour but la consolidation de la terre et l'abaissement des hommes qui la cultivent, et il vise à l'exploitation de tous ses produits dans leur état le plus brut et à l'élevation du pur trafic aux dépens du véritable commerce."

Nous livrons ces remarques de notre confrère des États-Unis sous les accompagnements de commentaires. Les faits parlent par eux-mêmes, et, comme le dit la Tribune, la richesse étant la puissance, il est certain que le travail de notre confrère mérite l'attention de tout homme qui songe à l'avenir.

Accueil.

Le Courrier du Canada, nouveau journal des intérêts canadiens, a fait avant-hier son apparition dans notre cité, avec cette épigraphe: "JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME." Il paraît quotidiennement, au prix de QUATRE PIASTRES par année, les abonnements datant des 1er et 15 de chaque mois. La rédaction en est confiée à MM. J. C. Taché et H. L. Langlois, aidés d'un assistant-rédacteur, M. J. A. Garneau.

Le prospectus du Courrier et les articles par lesquels il débute attestent dans quel excellent esprit doit être rédigée la nouvelle feuille. Elle s'inspirera des sentiments énoncés dans son épigraphe, et le but social qu'elle désire atteindre est "une œuvre de conciliation et de rapprochement."

actives de l'homme, est fécond en résultats. C'est une puissance formidable, qu'on emploie à faire le bien ou à faire le mal; elle est grande pour l'un comme pour l'autre. Le monde entier a ressenti l'influence des nations commerçantes. Par le commerce l'homme entre en lutte avec la nature entière. C'est un beau spectacle de voir cet être si faible retourner la terre en tous sens pour la fertiliser, fouiller ses entrailles et en arracher les métaux, puis braver tous les éléments pour aller les diviser entre les différentes parties du globe.

R. J. Z. LE BLANC, Québec, 5 février 1857.

ZOLLERREIN.

Recettes des douanes en 1855. Le montant définitif du produit des droits d'entrée dans l'Union douanière a été, en 1855, de 25,785,981 thalers, soit de 96,694,000 f., non compris les droits perçus sur la fabrication des sucres de betterave, dont le montant s'éleva à 1,367,360 thalers ou 16,380,000 fr. Voici quels sont les articles dont l'importation a produit les plus fortes recettes:

Table with 2 columns: Article, Montant. Includes items like Café et cacao, Sucre colonial et sirop, Fer, acier, fonte, Tabac, Cotons filés, Vins, Lainages, Soies et soieries, Riz, Fruits du midi, Huile en barils, Cotonnades, Eau-de-vie, Thé, Bestiaux.

Le Courrier, en un mot, veut être un journal "qui sache, au besoin, sacrifier certaines opinions bonnes en elles-mêmes, mais qui, pour excellentes qu'elles soient, valent encore moins que l'union entre les citoyens; qui apporte dans la discussion tout le calme et la modération possibles, le sentiment du respect que chacun se doit à soi-même, et les formes polies du langage."

"Cet ouvrage trouvera partout des approbateurs, et nous souhaitons cordialement aux nouveaux confrères tout le succès que des efforts consciencieux dirigés vers le but qu'ils indiquent ne manqueront pas de leur obtenir."—Canadian.

Nous remercions notre confrère de l'accueil chaleureux qu'il nous fait. C'est par des motifs de ce genre que les journalistes se font honneur et obtiennent le respect des autres.

JOURNAUX.—En reproduisant le paragraphe suivant de la Québec Gazette, nous exprimons notre gratitude à son rédacteur pour ce qui y est contenu de bienveillant à notre égard:

"Nous avons trois nouveaux journaux sur notre bureau. D'abord un journal français quotidien sorti des presses de M. Bronsseau et portant pour nom Le Courrier du Canada—puis une Military Gazette fondée à côté d'Outaouais—troisième une publication abolitionniste qui paraît à Stratford, dans le Haut-Canada, sous le nom The Voice of the Bondswoman (La Voix de l'Esclave). Ce dernier journal est distribué gratuitement, et devra par là engager une large circulation indépendamment de son mérite. Les deux autres, n'appartenant pas aux distributions gratuites, auront à compter sur le mérite de leur rédaction; à en juger par le premier numéro, nous augurons favorablement du succès qui les attend."

ACCUEIL DE "L'ARGUS."

THE ARGUS, journal de Montréal, nous consacre dans son dernier numéro un article tout plein de choses aimables. Nous reproduisons les excellentes remarques de L'Argus tout en retranscrivant les passages qui sont vraiment trop flatteurs vis-à-vis de nous, pour que nous puissions nous-mêmes les reproduire:

"Ce journal de notre introduction dans notre système de publicité une innovation salutaire, celle d'apposer le nom de l'auteur à chaque écrit public; innovation de nature à donner de la respectabilité à la presse du pays; attendu que des individus qui, abrités sous le voile de l'anonyme se permettent toutes sortes d'insolences, et regardent probablement à deux fois s'ils se sentaient personnellement responsables au tribunal de l'opinion publique." (Traduction.)

Nous offrons nos meilleurs remerciements à L'Argus pour sa bienveillance à notre égard, et nous espérons toujours rester avec lui dans les termes de la bonne confraternité.

Diocèse de London.

Mgr l'ins-ant, évêque de ce diocèse, a adressé dernièrement une lettre circulaire à son clergé sur l'important sujet de l'éducation ecclésiastique, et sur la nécessité d'établir un fonds permanent pour cet objet. Le prélat fait un tableau désolant de toutes les misères spirituelles qu'il ne peut soulager à cause du manque de prêtres. Il écrit avec raison que son appel sera entendu par ses diocésains, si heureux d'avoir été favorisés d'une circonscription diocésaine spéciale, et de recevoir des preuves si marquées de la sollicitude particulière de leur nouveau évêque.

PRONONCÉ DE SENTENCE CONTRE ANAIS TOUSSAINT, PAR SON HONNEUR LE JUGE DUVAL.

Ce n'est pas à titre de nouvelle que nous donnons ce remarquable morceau, mais à titre de leçon publique. Les paroles qui tombent de la bouche du juge, en pareille circonstance, sont bien solennelles.

ANNAIS BISSON.

"Au sein d'une population éminemment distinguée par la douceur de ses mœurs et par des sentiments profondément religieux; dans un pays où la présence du bon curé du village a, jusqu'à ce moment, suffi presque seule pour maintenir le respect de la loi et de l'ordre, vous, née dans ce pays et sortie à peine de l'enfance, vous vous êtes rendue coupable d'un crime des plus atroces."

"Un homme instruit et expérimenté a dit, qu'en tre les grands crimes, il en est un qui se dissimule dans l'ombre, qui rampe autour du foyer domestique, terrifie la société, déteint par les ruses qui président à son emploi et par la subtilité de ses effets, les applications, et les analyses de la science, intimide par les doutes, qu'il fait naître, la conscience des jurés, et, d'année en année, se multiplie dans une progression effrayante. Ce crime, c'est l'empoisonnement, et le poison c'est l'argent!"

"C'est de ce crime que vous avez été trouvée coupable. La victime était votre époux, l'homme auquel, peu de jours auparavant, au pied des autels de votre Dieu, vous aviez fait serment d'amour et de fidélité. Il est pénible d'avoir à dire qu'en ce moment solennel où le prêtre, dans le temple saint, élevait les mains sur vous et sur votre époux, en implorant la bénédiction du ciel, vous méditez la mort de votre mari. Le fait nous est aujourd'hui connu, puisque, dès le lendemain de la publication de votre premier ban de mariage, vous avez déclaré devant une amie que si votre mari ne vous plaisait pas, vous l'empoisonneriez."

"Quel motif a pu vous porter à prendre une telle résolution? Ce ne sont assurément pas les mauvais traitements que vous auriez éprouvés de sa part, car il vous a témoigné l'amour et le respect, et vous en avez eu le droit d'attendre de son époux. Pendant le peu de jours que vous êtes demeurés ensemble, les torts ont été de votre côté. Incapable de plier vos passions au joug domestique, et de restreindre votre amour à la couche nuptiale, chaque jour la légèreté de votre conduite renouvelait ses chagrins. Vainement en appelâtes-il à vos sentiments de femme et pour lui épargner ces tristes moments de douleur profonde dont vous étiez journellement le témoin. Vous ne lui répondiez que par des insultes et par le mépris. Vous aviez résolu de faire de lui votre victime. Ah! si, dans de pareils moments, vous vous fussiez rappelés les leçons de morale et de piété reçues dans votre jeunesse, vous auriez épargné ce sort à votre malheureux époux."

"On peut comprendre qu'un homme, dans un moment de rage et de désespoir, enfonce un poignard dans le cœur de celui dont il aurait juré de tirer vengeance; mais qu'une épouse trame, en silence et délibérément, le meurtre de son époux; que, de son propre mouvement, elle jure la cité pour se procurer du poison, et que, pendant huit ou dix jours, elle ait le courage de soutenir la vue de son mari en proie aux souffrances les plus cruelles, c'est là un fait si extraordinaire, qu'il faut pour y croire en avoir la preuve. Vous nous avez cependant fourni cette preuve. Pendant huit ou dix jours vous avez vu, avec l'indifférence la plus entière, les douleurs dont souffrait votre mari, et son dernier soupir n'a même pu vous arracher une larme."

"Si, à l'instruction de votre procès, on eût été pour vous également indifférent et sévère, vous n'auriez eu assurément aucun droit de vous en plaindre. Mais cette sympathie que vous avez refusée à votre époux, lui vous l'avez rencontrée. Vous avez dû observer toutes les précautions prises afin de protéger l'innocence et d'empêcher qu'on ne la confondît avec le crime; et, en ce moment même où le crime est constaté au-delà de tout doute, le ministre de la justice vous tient le langage de sentiments plus conformes à ceux de la religion et de l'humanité."

"Annais Bisson, il ne vous reste que peu de jours à vivre. Je vous conjure de réfléchir sur le compte que vous allez être appelée à rendre de votre courte carrière. Quelle que soit l'éternité de votre crime, la miséricorde de Dieu est sans limites. Faites venir de suite un prêtre, et placez en lui toute confiance. Le temps est court, mais il est suffisant pour vous permettre de vous réconcilier avec Dieu par une contrition sincère."

"Je vais maintenant prononcer contre vous la sentence de la loi, laquelle est que vous, Annais Toussaint, veuve de Joseph Bisson, soyez reconduite à la Prison Commune de ce district, d'où vous avez été extraite; et que, le troisième jour d'Avril prochain vous en soyez tirée de nouveau pour être conduite à la place ordinaire des exécutions, et la pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Et que Dieu ait pitié de votre âme!"

NOUVELLES DIVERSES.

ÉMIGRATION CANADIENNE.—Nous savons de source certaine que plusieurs des jeunes gens de nos anciennes paroisses ont émigré cette année. Ils ont porté leur énergie et leur travail aux États-Unis, où ils croient les voir mieux récompensés qu'en Canada. Le Canadian d'hier contient à ce sujet une lettre, dont l'auteur prétend que "plus de cent cinquante jeunes gens de Ste. Croix et de Lotbinière" ont pris cette année le même chemin de l'exil. Ces faits doivent attirer l'attention immédiate du gouvernement et de la législature. Si la partie la plus vigoureuse de notre population quitte le sol natal, quel avenir se prépare pour le pays?

Table with 2 columns: Destination, Nombre de navires. Includes items like hollandais, hanoviens, suédois, prussiens, hambourgeois, oldenbourgeois, anglais, brémeis, norwégiens, mecklenbourgeois.

prendre ou décharger leur cargaison, 1517 bâtimens, savoir: Sous pavillon danois, 1, 347 jaugeant 25,067 last. hollandais, 89 — 2,767 — suédois, 47 — 2,357 — hanoviens 26 — 818 — anglais, 4 — 188 — oldenbourgeois 2 — 60 — hambourgeois 2 — 31 —

Total, 1,517 — 32,288 — Ont passé, en outre, le canal de l'Éider 3, 483 navires, dont: Sous pavillon danois, 2,251 navires. hollandais, 680 — hanoviens, 491 — suédois, 55 — prussiens, 14 — hambourgeois, 42 — oldenbourgeois, 33 — anglais, 8 — brémeis, 3 — norwégiens, 2 — mecklenbourgeois 1 —

Total, 3,483 navires. (Annuaire du commerce extérieur.)

Victuailles. (Prix du détail.) Bœuf, la livre, 5d. à 6d. Mouton, " 6d. Porc, " 6d. à 7d. Poulets, la couple, 2s. 6d. à 3s. Oies, " 12s. Dindes, " 12s. 6d. à 14s. Œufs, la douzaine, 1s. 6d. à 1s. 8d. Beurre, la livre, 1s. à 1s. 1d.

JOHN McDONALD, Québec, 5 février 1857. COURTIER. IMPORTATIONS. 3 FÉVRIER.—Par le British American Express (Cy.): 1 boîte, pour Dayris et Cie; 2 paquets, pour P. Suclair; 1 boîte pour J. Glase.

Table with 2 columns: Article, Montant. Includes items like Harengs, Epices, Drogueries et couleurs, Lin, chanvre et étoupes.

COLONIES PORTUGAISES D'AFRIQUE.

Un décret royal du 6 octobre 1856 a créé une douane au port d'Ambriz (province d'Angola) pour l'expédition des marchandises importées et exportées. Voici la substance de cet acte: Les droits sont à la valeur et fixés comme suit: Marchandises importées de l'étranger. Par navires étrangers, 12 0/0. Par navires portugais, 6 0/0. Marchandises réexportées des douanes de Lisbonne et de Porto, 4 0/0. Produits du sol et de l'industrie de la province d'Angola. A destination d'un port portugais, 2 0/0. A destination de l'étranger, 3 0/0.

Le commerce qui fera des expéditions pour Ambriz ne sera pas soumis aux formalités de rédaction de manifeste par les consuls portugais.

L'expédition en douane aura lieu sur une déclaration indiquant la nature des marchandises et leur valeur, et présentée au chef de la douane, qui, en cas de doute, fera décider par arbitres. (Annuaire du commerce extérieur.)

DANEMARK. Mouvement du canal de l'Éider en 1855. On sait que ce canal forme, entre les duchés de Sleswig et Holstein, la jonction de la mer du Nord avec la Baltique, en réunissant l'Éider (à partir de Rendsbourg) au golfe de Kiel. Ont touché le district de Rendsbourg pour

JUGE CHABOT.—Le Transcript, de Montréal, dit que l'Honorable Juge Chabot se fixe définitivement à Montréal.

N. H. BOWEN.—Le juge en chef et les juges de la Cour du Banc de la Reine du Haut Canada viennent de nommer N. H. Bowen, Esq., Commissaire pour recevoir des dépositions et pour certifier des contrats et des factures dans le Bas Canada.

COUR CRIMINELLE.—La cour criminelle, sous la présidence de l'Honorable Sir L. H. La Fontaine, a été ouverte aux Trois-Rivières lundi dernier.

L'AFFAIRE DE CORRIGAN.—Ce procès continué et se terminera probablement ce soir ou demain.

ASSURANCE DE QUÉBEC.—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance de Québec ont procédé, le 2 du courant, par scrutin secret, à l'élection des Directeurs de la Compagnie pour 1857.

NOUVELLE BANQUE.—Il est question de fonder sous peu de temps une banque dans le comté d'Herbyville.

ENTREPRISE.—Un journal d'Hamilton rapporte que la compagnie du télégraphe de Montréal se propose de prolonger sa ligne télégraphique de manière à former une jonction avec la ligne transatlantique.

NOUVEAUX STEAMERS.—Les journaux de Montréal rapportent qu'il va s'établir une ligne de steamers entre Québec, Québec et Montréal, et que le premier steamer de cette ligne le Cyprien, partira pour Québec le 11 avril prochain.

CANAL.—La Société Américaine de Géographie et de Statistique vient de demander à la Législature de l'état de New York, de favoriser le projet d'unir l'Hudson et le Saint Laurent au moyen d'un canal entre le Lac Champlain et le St. Laurent.

TELEGRAPHE TRANS-ATLANTIQUE.—M. Field, qui vient d'arriver à Halifax, rapporte qu'il vient de conclure des arrangements pour faire étudier immédiatement la côte de Terre-Neuve, afin d'y faire aboutir l'extrémité occidentale du câble transatlantique.

TREIS-SAINTEŒUR DE JESUS.—Par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 23 août 1856, publié le 26 décembre dernier dans l'Univers de Paris, il est déclaré que, sur la demande de l'Épiscopat français, le Saint-Père a ordonné que l'office du Tré-SaintŒur de Jésus, pour le royaume de Pologne et le clergé de Rome, approuvé par la Sacrée Congrégation des Rites du 11 mai 1765, avec la messe correspondante Misericordia, sera désormais célébré chaque année, dans toute l'Église, sous le rite double-majeur, la sixième fête après l'octave de la Fête-Dieu, en observant d'ailleurs les rubriques, et sans porter atteinte aux indulgences particulières accordées jusqu'à ce jour par le Siège Apostolique.

RUSSIE.—ODessa.—Les fortifications d'Odessa ont été complètement désarmées, et le temps humide contribue à la destruction des retranchements en terre; il n'y a plus que quelques batteries de côtes qui ont gardé les gabions dont elles avaient été garnies dernièrement.

—Monsieur (traduit de la Gazette de Vienne).

—Nous voyons dans le Moniteur Belge du 31 décembre 1856, que le gouvernement belge a décrété le 30 du même mois: Que les denrées alimentaires déclarées libres à l'entrée par la loi du 30 décembre 1855, continueront d'être libres à l'entrée jusqu'au 31 décembre 1857, sans préjudice à l'application de la loi du 19 juin 1856, en ce qui concerne le riz.

—Dans la séance du 3 janvier dernier, l'Académie des beaux-arts a nommé pour son vice-président, pendant l'année 1857, M. Robert-Flcury; M. Hittorf, vice-président de l'année 1856, devient président pour l'année 1857.

(Toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNIAU.

A VENDRE, MORUE VERTE DE LA MEILLEURE QUALITÉ, HARENGS DU LABRADOR.

HUILE DE FOIE DE MORUE. 3 BARILS D'UNE QUALITÉ TRÈS SUPERIEURE, à vendre par H. J. NOAD ET Cie.

L'INCENDIE DE LA RUE ST. JEAN.

TOUTS les effets sauvés du dernier incendie ont été transportés au magasin qu'occupait auparavant M. LEWINE.

No. 11, rue de la Fabrique, où ils seront vendus, dans quelques jours, A SACRIFICE!

ARGENT COMPTANT SEULEMENT! Qu'ébéc, 4 février 1857.

PERDU. UNE personne de la compagnie, a perdu une BOITSE contenant cinq billets de \$75; 3 de \$25; 75, 50, en pièces de monnaie et quelques sous.

AVIS. La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir.

PREMIER GRAND CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER.

LE PREMIER GRAND CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER aura lieu à la SALLE RUSSELL.

On pourra se procurer des billets d'admission chez tous les libraires de Québec, ainsi que chez M. ANS. PONS, côté de Lévy.

Prix d'admission.—2s. 6d. Les portes seront ouvertes à SEPT heures, et le concert commencera à HUIT heures précises.

Messieurs, Votre très humble serviteur, GEO. H. SIMARD.

Messieurs, APPRENTI que J. C. Taché, Ecuyer, Chevalier de la Légion d'Honneur, vous a fait remise de son Mandat de Représentant de votre Comté, et aussi que les électeurs du Comté de Rimouski désirent mettre en candidature l'un de nos estimables concitoyens, Monsieur M. W. Baby, de cette cité;

Messieurs, J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs, Votre très humble serviteur, GEO. H. SIMARD, Esq., M. P. P.

Cher Monsieur, Etant sur le point de partir pour l'Europe, j'ai cru devoir de retour ici au quinze février prochain, je crois, avant de laisser de voir votre dire quelle en serait ma ligne de conduite et ma politique, dans le cas où Monsieur Taché résignerait son siège en Parlement, les électeurs du Comté de Rimouski me feraient l'honneur de m'écrire à ce sujet.

Quant à mes principes politiques, ils seront essentiellement libéraux, car sur ce continent d'Amérique, il est d'absolue nécessité de progresser.

Je vous adresse ces quelques lignes afin qu'au besoin vous puissiez les communiquer à mes nombreux amis du comté de Rimouski.

Je suis, cher Monsieur, Votre tout dévoué serviteur et ami, M. W. BABY.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fosses, St. Roch, Québec.

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de l'Europe et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

VENTE ANNUELLE ET FINALE MARCHANDISES SECHES, A des prix très réduits, A COMMENCER Lundi, le 2 février.

WM. LAIRD & Co. RUE LA FABRIQUE.

W. L. & Co. leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

CES MARCHANDISES CONSISTENT EN: 800 verges de Coton blanc pour draps de lit, de 10 1/2 valant 1s. 2d.

Flanelle, Corolages, Etoiles pour culottes, Toile, Shirting, Indiennes, Robes de fantaisie, Chemises, Collets, Dentelle, Bas, Gants, Rubans, etc., etc.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS RAZORS.

Le sousigné offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les lui former qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc.

GRANDE CHANCE!!! Au No. 66, rue St. Jean, Haute-Ville, ANSELME HARDY.

DE plus informe ses amis et le public en général qu'il vendra tout son fonds de bijouteries telles que montres d'or et d'argent, chaînes d'or et d'argent, bagues, jones, loquets, pendants d'oreilles, épinglettes, anneaux, porte-crayons d'or et d'argent, garde-doigts, des d'argent, lunettes, porte-monnaie, horloges, miroirs et vitres de miroirs.

Jambons, Lard s'ichs, etc., etc. Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

AVIS. On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une École dans la Baillieue de St. Roch de Québec.

A LOUER, UNE élégante maison de campagne, contenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère.

A LOUER, CETTE jolie maison à deux étages, avec à peu près un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JENKINS.

MAISON A LOUER, UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beaufort, près du moulin à clous de Méthou.

LE CONSEILLER DES DAMES et des DEMOISELLES. Journal d'économie politique et de travaux à l'aiguille.

LE MENAGER FRANÇAIS, pour 1857. Un BEAU VOLUME écrit avec luxe, rédigé par Mme. CAROLINE EMILIE FOURNET.

Cet ouvrage, qui sera continué chaque année, formera un cours complet d'économie domestique; il contiendra de nombreuses recettes; il parlera des devoirs des femmes; il sera pour elles un guide qu'elles pourront consulter en toute circonstance.

LE MENAGER FRANÇAIS sera un Trésor moral et pratique qui répondra à toutes les exigences de l'époque, et toutes les femmes, nous osons le dire, seront heureuses de le trouver entre leurs mains.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

Le sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SECHES, LARD FUME ET EPICÉ, SAISONNÉS, BONDÉS DE BOURG, LARDONS, PÂTES, etc., etc.

M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, RUE SAINT-JEAN, POST, SANS CONTRADIT, LES MEILLEURS

DESSINS PHOTOGRAPHIQUES De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

DESSINS PHOTOGRAPHIQUES colorés. Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORÉS, dans la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. M'LAUGHLIN & M'KENNY, No. 66, Rue St. Jean.

FOURRURES!! UN magnifique assortiment de PELLETERIES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. ANASTASOFF et Cie., No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR. FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des CORNICHE DE FENÊTRE, etc., etc.

MAISON DE BAINS. Nous avons sous nos yeux, et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hôtel Russell, sera ouverte aux familles.

1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame. \$5 Un enfant au-dessous de 12 ans. 2

2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 3 Un enfant au-dessous de 12 ans 1 1/2

3ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 2 Un enfant au-dessous de 12 ans 1

4ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 1 1/2 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

5ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 1 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

6ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

7ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

8ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

9ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

10ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

11ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

12ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

13ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

14ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

15ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

16ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

17ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame 7/8 Un enfant au-dessous de 12 ans 7/8

